

Le Conseil Municipal d'ESCAUDES,

► Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

► Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

► Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

► Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

► **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11

Contre : 0

Absention : 0

3) **Convention d'honoraires – Mission de maîtrise d'oeuvre****DEL070316-03**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de deux plateaux surélevés aux abords de la Mairie.

Ces travaux se situant sur le domaine public départemental, ils doivent faire l'objet d'une autorisation technique et administrative qui se traduira par l'établissement d'une convention.

Le montant des travaux est estimé à 20 000 € H.T.

Il est donc proposé de confier la maîtrise d'oeuvre pour l'Aménagement de sécurité dans le Bourg à :

- SCP ESCANDE Philippe, Géomètre DPLG ;

aux conditions suivantes :

Désignation	Elément de mission	%	Montant H.T. (€)
	Mise à jour plan topographique		675.00
AVP / PRO / DCE	Avant projet/ Projet/Consultation des entreprises	30.00%	570.00
ACT	Assistance à la passation des contrats de travaux	20.00%	380.00
DET	Direction de l'Exécution des travaux	30.00%	570.00
AOR	Assistance à la réception des travaux	20.00%	380.00
	TOTAL HT		2 575.00
	TVA 20 %		515.00
	TOTAL TTC		3 090.00

Après avoir écouté ces explications, le Conseil **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De confier la maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement de sécurité du Bourg à SCP ESCANDE Philippe, Géomètre DPLG aux conditions précisées ci-dessus.
- De charger le Maire à signer avec M. ESCANDE Philippe, représentant la SCP Philippe ESCANDE, géomètre DPLG, le contrat de maîtrise d'œuvre aux conditions précisées ci-dessus et de lui faire verser les honoraires correspondants à l'accomplissement des différents stades de sa mission.

4) Contrat de maintenance micro-station d'épuration DEL070316-04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la mise en conformité de l'assainissement de la Mairie et du Logement communal des anciennes écoles et l'installation d'une micro-station d'épuration, il est nécessaire de confier à une entreprise spécialisée, la maintenance de cette installation.

Le Conseil après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De conclure un contrat avec l'entreprise SAS ASSISTEAUX, ayant son siège social Chez Foucher – RN 10 – 86510 BRUX, pour la maintenance de la Micro-station d'épuration commune à la Mairie et au logement communal des anciennes écoles, moyennant le prix global de 150,00 € HT par an pour les prestations de maintenance préventive, c'est-à-dire celle destinée à réduire la probabilité des défaillances de l'équipement.
- De passer le contrat pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est reconductible de façon tacite, par période de 1 an ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce contrat au budget communal, au chapitre 11.

5) Contrat assurance « mission collaborateur » DEL070316-05

M. le Maire a reçu Groupama pour faire le point sur les contrats d'assurance. Les contrats réactualisés réduisent la prime de 1000 euros environ.

Il informe également le Conseil Municipal d'une proposition faite par GROUPAMA concernant une assurance appelée « mission collaborateur » garantissant les dommages causés et/ou subis par les véhicules personnels des élus et/ou agents, intervenant pour le compte de la Commune, à l'occasion des déplacements professionnels rémunérés par l'employeur.

La cotisation annuelle pour ce contrat s'élève à 331,14 € TTC.

Le contrat se renouvelle d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation de la part de la Commune au moins deux mois avant la date d'échéance annuelle.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De souscrire au contrat « mission collaborateur »
- De charger le Maire à signer tout document relatif à cette souscription.

6) Assurance risques phytosanitaires de la forêt

Nous avons reçu une proposition pour assurer les risques phytosanitaires de la forêt. Le coût est de 0,40 euros par hectare.

Refus du conseil.

III - INFORMATIONS

- 1) Travaux Eglise : Le cahier des charges pour la demande des devis a été établi par B.DAUDET. Il est convenu de l'envoyer à 3 entreprises YPRES – BORDES – SPADETTO. Pour le dossier de subventions, nous devons préciser qu'il s'agit de travaux d'entretien : les travaux de rénovation nécessitant l'intervention d'un architecte des bâtiments de France.

- 2) Coupe de bois : Une parcelle est atteinte par les champignons. Il est prévu que la commission bois fasse le point afin d'établir un volume de bois à couper.
Il est prévu que nous investissions dans un pied à coulisse pour ce travail chez Topofil.
- 3) Point sur les commissions :
- Finances : réunion le 21/03 à 14h pour préparation budget.
 - Bâtiments : au presbytère les travaux du plancher ont été faits par le cantonnier et semblent démontrer que l'humidité dans le logement du dessous ne provienne pas de là. Il faudra se réunir à nouveau pour savoir ce que nous engageons. LAOUE doit finir tous les travaux de peinture.
 - Relance de la location de l'appartement par publicité dans le Sabitout.
 - LGV : on attend la prochaine réunion de l'AG des différentes associations anti-LGV pour se réunir à nouveau.
- 4) FDAEC 2016 : Dossiers à présenter pour les demandes de subvention :
- travaux micro-station.
 - Tracteur tondeuse.
 - Peinture presbytère. Soit 9785 euros au total.
- Pour cette année la subvention FDEAC devrait être de 8 000 euros pour les communes de moins de 1000 habitants.
- 5) Agent d'entretien : Après le départ à la retraite de Ch. DARROMAN il sera prévu, lors du prochain conseil, de demander aux conseillers une demande de participation pour son cadeau et de fixer une date pour lui remettre.
Madame Darroman est remplacée par Madame CALLIOT de Captieux qui a déjà pris ses fonctions.
- 6) Repas du Village : La date est fixée au 22 mai. Le lieu sera défini ultérieurement.
- 7) Remplacement des tonneaux pour mettre à la place des bacs classiques en bois.

IV – PLANNING MOIS À VENIR

- Jeudi 7 Avril 2016 à 18h30 : prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 05.

TULARS Bernard		MONNIER Philippe	
MANSENCAL Christian		DAUDET Bernard	
DANFLOUS Jean Louis		ROUCHET Alain	
DE FREITAS Patricia		CHANCELLE Marie Ange	
BENTEJAC Francis		FERRAND Françoise	
RIOLLOT Yves			